



Ce livret publié par Action Innocence entend rappeler que, sur le Net, les ados ont des droits mais aussi des devoirs.

## Trois outils pour se prémunir

**D**evant la hausse des dérives difamatoires, insultantes ou violentes relevées sur les réseaux sociaux, dues surtout à des jeunes qui maîtrisent l'Internet comme personne mais n'en mesurent pas les limites, les outils se multiplient pour aider les adultes à recadrer les plus jeunes.

■ **Le Netcode.** Sorti la semaine dernière. C'est un petit livret sorti il y a quelques jours et publié par l'association Action innocence : dix petites BD inspirées de situations réelles, assorties de dix principes rappelant aux ados que, sur le Net, ils ont des droits mais aussi des devoirs, tournant tous autour des principes se respecter et respecter les autres, et... réfléchir avant de cliquer. Gratuit : on peut le télécharger ou le commander sur [www.actioninnocence.org](http://www.actioninnocence.org).

■ **Le clip.** Conçu par la même association, il vient d'être mis en ligne sur

YouTube, sous le titre « Mauvais Plan ». Destiné aux ados pour éviter les dérives entre ados, il met en scène trois jeunes filles qui obligent un copain à se déshabiller chez lui devant sa webcam. Elles regardent, rigolent et surprise... le lendemain, le strip-tease est en ligne sur le Net, visible par des milliers d'internautes.

■ **La campagne.** Parce que « l'institution reste trop timide en matière de prévention sur le sujet, que les parents eux-mêmes sont dépassés, et les enseignants ne savent ni qui doit aborder le sujet ni comment », la Cnil lance une campagne de prévention destinée aux 12-13 ans et aux enseignants en 2011. Elle passera par des numéros spéciaux réalisés en partenariat avec les journaux destinés aux jeunes, comme « Mon quotidien » ou « les Clefs de l'actu ». Également une application iPhone des Incollables. C.P.

### MOT

## Cyberbullying

Le terme composé anglais se traduirait « cyber tyrannie », de bully, « tyran », ou cyberharcèlement. On a d'abord parlé de « school bullying », en Scandinavie dès les années 1970 après les études d'un psychologue qui avait observé les souffrances d'élèves à l'école, puis en Grande-Bretagne, pour désigner les harcèlements et brimades graves entre élèves, phénomène encore peu étudié en France. Le cyberbullying est arrivé ensuite avec le portable, les blogs, les réseaux sociaux. Il ne correspond à aucun terme juridique en droit français pour l'instant. Du coup, on l'emploie pour couvrir bien plus que harcèlement, à proprement parler. La Cnil met ainsi sous ce terme toutes les dérives d'expression qui peuvent s'y apparenter et qui ressortent pénalement de la diffamation, de l'insulte. C.P.